

25 mai 2010

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Conservation de la volière du Jardin botanique de Genève».

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 16 septembre 2009. Sous l'attentive présidence de M. Rémy Burri, la commission a examiné cet objet lors de ses séances des 26 octobre et 9 novembre 2009.

Le rapporteur adresse ses vifs remerciements à M^{me} Ksenya Missiri pour ses notes de séances, fort utiles notamment pour refléter les discussions de la séance du 9 novembre à laquelle il n'a pu participer.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 26 octobre 2009

Audition des pétitionnaires

La commission accueille les représentants porteurs de la pétition, en les personnes de M^{mes} Nadia Gardijan et Anne Farquet, accompagnées de M. Ariel Eytan.

Lancée autour du 20 juin 2009, la pétition a été déposée le 4 août de la même année munie de 577 signatures. Elle demande la conservation de la volière aux oiseaux des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB).

M. Eytan précise que les signataires présentent différentes sensibilités et motivations quant à la disparition de la volière. Pour certains, ce sont les oiseaux, pour d'autres c'est la volière elle-même, lieu de rencontre et d'échanges avec son côté social qui justifie leur adhésion à la pétition. Il constate que, dans notre ville, les espaces sociaux ont tendance à disparaître et que la volière constitue l'un de ces lieux, peu coûteux et nécessitant peu d'entretien. Il est conscient des nécessités d'agrandir les infrastructures du CJB, mais cela ne devrait pas se réaliser au détriment de la volière.

M^{me} Farquet complète en déclarant que, pour elle, c'est le retour des oiseaux sur le site qui importe, comme pour la majorité des pétitionnaires. Elle ajoute

que la buvette actuelle est «très bien comme elle est», et qu'elle ne conteste pas les projets d'extension de l'herbier du CJB prévus à proximité. Elle regrette l'absence de débat et d'information sur la disparition de la volière, et le fait que les usagers qu'ils sont n'aient pas été consultés par la Ville de Genève.

M^{me} Farquet poursuit en évoquant la condition animale et la captivité, et confirme que les pétitionnaires aimeraient voir revenir les oiseaux aujourd'hui déplacés, regrettant la disparition de la volière qu'elle considère comme un espace vert en danger. Elle termine en indiquant qu'elle juge le projet d'extension de l'herbier vague.

Enfin, M^{me} Farquet informe la commission qu'un petit film vidéo a été réalisé qui recueille les témoignages des usagers de la volière. Ce film est actuellement en cours de montage, et les pétitionnaires le tiennent à la disposition de la commission.

Aux questions de la commission, il faut relever pour l'essentiel que:

- l'examen récent par la commission des travaux de la proposition relative à l'extension de l'herbier des CJB a montré qu'un déplacement de la volière sur le site des CJB était possible, notamment près du parc aux biches, mais que son maintien à son emplacement actuel posait problème;
- les pétitionnaires demandent qu'à Genève un espace suffisamment grand soit construit pour héberger les oiseaux, qu'ils soient exotiques ou indigènes, que ce soit sur le site du CJB ou ailleurs;
- les pétitionnaires n'ont pas pris contact avec le directeur des CJB, institution demandeuse du projet d'extension de l'herbier, et encore moins avec le vétérinaire cantonal;
- les pétitionnaires estiment que le déplacement et le regroupement des animaux exotiques au bois de la Bâtie pourraient résoudre le problème actuel;
- si l'espace de la volière est insuffisant pour les oiseaux, c'est l'Office vétérinaire cantonal qui est compétent pour faire respecter la loi fédérale sur la protection des animaux;
- certains oiseaux de la volière ont été déplacés, notamment à Zurich ou à Oron-la-Ville, ou auraient été réexpédiés dans leurs pays d'origine;
- la proposition PR-664 relative à la construction de la 5^e étape des CJB (extension de l'herbier, espace d'accueil au public et buvette-restaurant) contenait la recommandation demandant de maintenir la volière en la plaçant.

Après avoir remercié les pétitionnaires et les avoir libérés, la commission organise ses travaux.

Elle refuse par 9 non (1 L, 2 UDC, 1 R, 2 DC, 3 S) contre 3 oui (Ve) et 2 abstentions (AGT) une proposition Verte d'auditionner le directeur des CJB.

Elle accepte par 8 oui (2 UDC, 3 S, 2 Ve, 1 AGT) contre 4 non (2 DC, 1 L, 1 R) et 2 abstentions (1 Ve et 1 AGT) une proposition de l'Union démocratique du centre de procéder à l'audition de l'Office vétérinaire cantonal.

Séance du 9 novembre 2009

Audition de l'Office vétérinaire cantonal – M. Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal

D'entrée de jeu, M. Seitert indique que l'Office vétérinaire cantonal a bien eu connaissance de la décision de la Ville de Genève de fermer la volière, et qu'il n'est intervenu que pour quelques espèces, notamment un cacatoès, une espèce protégée selon la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Il ajoute que l'office a effectué une visite sur le site, et qu'il a pu personnellement constaté que la détention de tous les animaux dans la volière était conforme à la loi fédérale sur la protection des animaux entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2008.

A titre personnel, M. Seitert regrette la fermeture de la volière, sans vouloir forcément entrer dans le débat sur les motivations de cette décision.

Aux questions de la commission, il faut relever pour l'essentiel que:

- le vétérinaire cantonal estime que les oiseaux de la volière seraient mieux au CJB qu'à la Bâtie, notamment ceux de grande taille, car l'espace est plus grand. Il estime qu'au bois de la Bâtie, il y a déjà trop d'animaux dans les volières;
- la convention de la CITES, signée par 175 pays, prévoit une liste d'espèces qui ne peuvent pas bouger de leur territoire d'origine et qui ne peuvent donc plus entrer dans des échanges et importations dans les pays. Du moment qu'ils sont dans une cage, ils sont illégaux;
- comme la provenance de la plupart des animaux n'est pas connue, dès qu'un propriétaire les met en vente, il est en infraction;
- à Genève, les quatre sites de détention d'oiseaux sont saturés, et il y a par exemple plus de 1000 couples de perroquets. Même si on construit une énorme volière à la caserne des Vernets, le problème demeure, et il faudrait euthanasier la plupart des individus;
- en cas de fermeture de la volière des CJB, le propriétaire, en l'occurrence la Ville de Genève, ne doit pas mettre le vétérinaire cantonal devant le fait

accompli. Les modalités de fermeture doivent le cas échéant être posées, et il faudra trouver un nouveau foyer pour chaque animal, une charge de travail incombant à la Ville que M. Seitert estime à un temps complet pour deux personnes pendant une année;

- un mâle d’une espèce de cacatoès de valeur inestimable présente au CJB était solitaire depuis le décès de la femelle, et il déprimait. On lui a trouvé une nouvelle partenaire (ouf!);
- la vocation primaire de la volière des CJB n’est pas de récupérer des oiseaux en difficulté. Toutefois, la capacité globale de prise en charge à l’échelle du canton étant limitée, une politique restrictive d’accueil de nouveaux oiseaux crée un manque de places, qui aboutit à préférer l’euthanasie des sujets plutôt que leur détention en appartement;
- même si les lieux de résidence offerts par la Ville de Genève aux animaux, que ce soit au bois de la Bâtie ou aux CJB, ne conviennent pas toujours complètement, M. Seitert ne veut entrer en matière sur une fermeture. Il évoque au nom du Canton le principe de proportionnalité entre mesure et but à atteindre. La Ville de Genève propose de bonnes conditions de vie aux oiseaux, compte tenu que cette collectivité publique doit souvent dépanner alors qu’elle devrait montrer l’exemple;
- le vétérinaire cantonal recommande de ne pas fermer la volière aux CJB. Toutefois, en cas de décision de fermeture par la Ville de Genève, le Canton fera tout pour l’aider, mais dans les limites de ses possibilités;
- le canton de Genève abrite 23 cabinets vétérinaires, et le Service vétérinaire quatre. La problématique des chiens est actuellement prioritaire, vu les récentes votations populaires et décisions du Grand Conseil;
- il a été évoqué le retour de certains oiseaux au Sénégal, ce qui étonne M. Seitert. En effet, cela est interdit et passible d’une contravention de 1000 francs.

Discussion et vote final

Comme le vote de l’objet n’est pas formellement inscrit à l’ordre du jour, le président de la commission des pétitions propose de le réintroduire.

Ce rajout à l’ordre du jour est accepté par 7 oui (2 UDC, 2 L, 2 DC, 1 R) contre 4 non (3 S, 1 Ve) et 3 abstentions (2 AGT, 1 Ve).

Un commissaire démocrate-chrétien propose de renvoyer la pétition immédiatement au Conseil administratif, ce qui viendra conforter la recommandation de la commission des travaux visant le déplacement de la volière sur le site même des CJB et énoncée dans le cadre de la proposition relative aux travaux de l’extension de l’herbier.

Deux commissaires socialistes, remplaçants à la séance, s’abstiendront faute d’avoir pu demander l’avis de leurs camarades. Ils notent toutefois que la vocation des CJB n’est pas d’avoir ce type de volière.

Une commissaire libérale confirme le renvoi au Conseil administratif, tout comme la commissaire d’A gauche toute!.

Un commissaire de l’Union démocratique du centre note que, fait relevé par le vétérinaire cantonal, les oiseaux ne sont pas maltraités aux CJB, et que la solution du déplacement au bois de la Bâtie n’est cependant pas idéale, mais qu’elle mériterait réflexion.

Une commissaire des Verts propose également le renvoi de la pétition au Conseil administratif, car on ne peut pas laisser la Ville avoir des animaux et ne plus s’en soucier dès qu’elle a un nouveau projet qui interfère.

Le président de la commission des pétitions propose donc de voter sur le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Cette proposition de renvoi au Conseil administratif est acceptée par 11 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AGT) et 3 abstentions (S).

Par conséquent, la commission des pétitions recommande au Conseil municipal de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Annexes: – texte de la pétition
– lettre d’accompagnement

Groupe d'habitants et usagers opposés
à la suppression de la volière du
Jardin Botanique de Genève

Conseil Municipal
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Madame la Présidente,

Ayant appris que la volière du Jardin Botanique allait être supprimée, nous tenons à vous faire part de notre volonté de la conserver car elle représente un élément important de l'attractivité du Jardin, pour les usagers et pour les habitants du secteur.

NOMS (MAJUSCULE)	PRENOMS USUELS	ANNEE DE NAISSANCE	CANTON D' ORIGINE	DOMICILE ADRESSE COMPLETE	SIGNATURES

Adresse : Nadja Gardijan,
4, rue du Valais,
1202 Genève

Genève, le 4 août 2009

Conseil Municipal
De la ville de Genève
Palais Bynard

**PETITION EN FAVEUR DE LA CONSERVATION DE LA VOLIERE
DU JARDIN BOTANIQUE DE GENEVE**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint une pétition qui compte actuellement 577 signatures pour demander la conservation de la volière aux oiseaux du jardin botanique. Nous sommes motivés par des préoccupations concernant le site d'une part et les oiseaux d'autre part.

Concernant le site, la volière donne du charme et une attractivité à cette zone du jardin, tout particulièrement pour les enfants et les seniors. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle remplit un rôle social, comme lieu de rencontre et d'échanges entre les générations. C'est aussi un lieu idéal de sensibilisation des enfants à l'écologie et au respect de la nature. La plupart des signatures ont d'ailleurs été recueillies sur place. Notre démarche a donné lieu à de nombreux témoignages. Ceux-ci sont restitués dans un document vidéo que nous tenons à votre disposition.

Concernant les oiseaux eux-mêmes, nous sommes étonnés de leur transfert récent vers des destinations dispersées et parfois éloignées de Genève. Nous souhaiterions connaître leurs conditions actuelles de vie en captivité et savoir s'ils sont toujours accessibles au public.

Bon nombre de résidents genevois sont attachés au jardin botanique en général et à la volière en particulier. Nous ne remettons pas en question la nécessité d'aménager de nouvelles infrastructures pour l'herbier. Toutefois, nous estimons que les rénovations devraient prévoir le maintien de la volière, si possible dans un espace plus vaste.

Nous estimons que les coûts de construction et les frais d'exploitation d'une nouvelle installation dédiée aux oiseaux devraient faire l'objet d'une estimation et que ce budget serait à intégrer au budget global du jardin botanique. Ces choix mériteraient pour le moins, à notre sens, de faire l'objet d'un débat public incluant les usagers.

Nadja Gardijan, Anne Farquet, pour le
Groupe d'habitants et d'usagers opposés à la suppression de la volière
du Jardin Botanique de Genève



Copies : Vétérinaire cantonal, Département de l'économie et de la santé, WWF, SPA,
GREENPEACE